

Prénom Nom

Adresse complète

Code postal Ville

Téléphone

Pièce d'identité Numéro

délivrée le par

Nature des marchandises exposées
.....

PAIEMENT : emplacements à 2,00€ le mètre linéaire (minimum de 4 ml pour véhicule)

Nombre x 2,00 € = €

règlement à l'ordre de : COMITE DES FETES
(votre règlement ne sera encaissé qu'après la manifestation)

CONDITIONS

- Les réservations ne seront prises en compte qu'après paiement de l'emplacement. Les règlements ne seront encaissés qu'après la manifestation.
 - Les emplacements devront **IMPÉRATIVEMENT** être laissés propres
 - L'organisateur n'est pas responsable des vols ou détériorations de quelques sortes que ce soit
 - En cas de désistement des exposants, la somme restera acquise à l'organisateur, sauf cas de force majeure
 - L'accueil des exposants débutera à 6 h 30
 - **Le placement des exposants sera organisé par le Comité des Fêtes,**
- TOUT EXPOSANT REFUSANT L'EMPLACEMENT INDIQUÉ PAR L'ORGANISATEUR SERA EXCLU DE LA MANIFESTATION.**
- La manifestation prendra fin à 18h00

J'accepte les termes des conditions ci-dessus et déclare sur l'honneur respecter l'Article L 310-2 du Code de commerce qui indique que :

«Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.»

Fait à Saint-Benoît-sur-Loire, le :

Signature :